

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2022/061.1

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID : 023-200085314-20220803-20220611-DE

SLON

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2022/061 PRISE LE MEME JOUR ET AYANT LE
MEME OBJET – ERREUR MATERIELLE – COMPLEMENT D'INFORMATION**

SEANCE DU 3 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 août

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à

20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Abst. : 0

Exprimés : 15

Oui : 15

Non : 0

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël,

Excusés :

Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie, MM. SCAFONE Dominique

Pouvoirs : Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme DEMARGNE Céline
M. SCAFONE Dominique a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme Céline DEMARGNE

OBJET : Subventions versées aux associations

M. le Maire présente au Conseil municipal des demandes de subvention de la part de certaines associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :

ASSOCIATION	VOTE 2022
ACCA Saint Dizier Leyrenne	1 000 €
ACCA Masbaraud Mérignat	650 €
Musée de la Résistance	600 €
ELA France	50 €
Ligue contre le Cancer de la Creuse	Commande de 10 parapluies supplémentaires. Si c'est impossible, versement correspondant soit 100 €

Délibération prise à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- Décide d'accorder la subvention suivante au titre de l'exercice 2022 :

ASSOCIATION	VOTE 2022
Art's en Ciel	400 €

Mme Chabrier ne participe pas à ce vote.

Oui : 14 Non : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Céline DEMARGNE



Certifié exécutoire la présente à la date du 9 août 2022

Transmise le 9 août 2022

Affichée le 9 août 2022